



RÉSEAU NATIONAL DES OPÉRATEURS MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

Simplification du parcours de rénovation des logements : l'accompagnement est une chance, ne faisons pas marche arrière !

Paris, le 7 mars – À l'occasion du chantier ouvert sur la simplification du parcours de rénovation, RÉNOMAR' appelle le Gouvernement à ne pas faire marche arrière sur le recours à un accompagnateur agréé dans le cadre d'un projet de rénovation d'ampleur. Alors que le nombre de structures agréées augmente chaque jour afin de répondre à la demande des ménages, il est essentiel de rester fidèle à l'esprit initial du dispositif. Mon Accompagnateur Rénov' est un facilitateur pour les ménages comme pour l'ANAH auquel il convient de laisser le temps nécessaire pour s'installer durablement.

Demain, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du Logement, rencontreront une nouvelle fois les représentants de la filière du bâtiment pour acter de nouvelles mesures de simplification du parcours de rénovation. A la veille de cette réunion où le sujet de l'Accompagnateur Rénov' sera à l'ordre du jour, RÉNOMAR' entend rappeler les bienfaits d'un accompagnement indépendant et de bout en bout des projets de rénovations d'ampleur des Français.

1. MaPrimeRénov' Parcours accompagné a été conçu pour être... accompagné !

La différence même entre MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Parcours accompagné repose sur la plus-value apportée par un accompagnateur indépendant dans un projet de rénovation d'ampleur. La création de Mon Accompagnateur Rénov' n'est pas le fruit de la réforme des aides entrée en vigueur au 1er janvier 2024 mais bien d'une idée de la Convention Citoyenne pour le Climat pour accompagner tous les Français vers des rénovations plus ambitieuses, traduit par l'article 164 de la loi Climat et résilience de 2021.

Limiter son recours obligatoire à certains ménages ou à un montant d'aide minimum viendrait complexifier la logique du Parcours accompagné alors même que l'ambition du Gouvernement est de simplifier le parcours de rénovation. Une limitation reviendrait à créer un troisième parcours « non-accompagné » pour la rénovation d'ampleur. **Ne revenons pas en arrière.**

2. Les ménages n'ont jamais autant eu besoin d'être guidés qu'après la multiplication des annonces de ces derniers mois

Jamais le désir des ménages, tous revenus confondus, pour un accompagnement complet par un seul professionnel n'a été aussi grand pour réaliser des travaux de rénovation¹. Les membres de RÉNOMAR' font face à des ménages désireux d'être accompagnés de façon indépendante par un acteur de confiance et à même de répondre à leurs questions qui sont nombreuses face à la mouvance de la politique de rénovation. Les complexités techniques, thermiques, administratives et financières associées à un projet de rénovation d'ampleur n'ont pas de feuille d'imposition et concernent tous les ménages. Pour beaucoup, un projet de rénovation d'ampleur constitue, après l'acquisition d'une résidence principale, le projet d'une vie en matière de dépenses pour le logement. Ce n'est pas en l'espace de deux mois après l'entrée en vigueur de la réforme des aides que les ménages n'ont plus besoin d'être accompagnés. **Ne revenons pas en arrière.**

¹ 60% des Français affirment avoir besoin de plus d'accompagnement pour réaliser des travaux de rénovation énergétique : Baromètre "Les Français et la rénovation énergétique", oct. 2023, OpinionWay pour Promee.

3. Mon Accompagnateur Rénov' est un rempart supplémentaire dans la lutte contre les fraudes

La mise en place d'un accompagnement obligatoire a une vertu ne figurant pas dans les textes : détourner les ménages des malfaçons voire pire, des acteurs frauduleux, grâce au recours à un acteur agréé et contrôlé par les pouvoirs publics. Limiter le recours obligatoire à Mon Accompagnateur Rénov' reviendrait à exposer de nouveau une partie des ménages aux dérives que nous pouvons constater sur le marché de la rénovation. En conseillant les ménages dans l'obtention et l'analyse de devis, la vérification des qualifications des entreprises réalisant les travaux ou encore en informant sur les dispositifs de financement existants, Mon Accompagnateur Rénov' agit comme un rempart face aux éco-délinquants. Un rempart bénéfique au travail de l'ANAH puisqu'il évite ainsi des itérations inutiles dans le traitement du dossier du ménage. Rappelons que les montants d'aides associés à MaPrimeRénov' Parcours accompagné ont été fortement revalorisés en 2024 du fait même qu'un acteur indépendant jouerait un rôle de rempart contre les fraudes. **Ne revenons pas en arrière.**

4. La mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' suscite des vocations qu'il ne faut pas freiner

Avec chaque jour de nouvelles délivrances d'agrément, la généralisation de Mon Accompagnateur Rénov' est la preuve de la conviction des professionnels pour l'utilité de ce nouveau métier de la transition écologique. Cette dynamique depuis le début de l'année va permettre de progressivement absorber la forte demande constatée depuis début janvier et va continuer de s'amplifier au fil chaque jour des nouvelles délivrances d'agrément. Devenir Mon Accompagnateur Rénov' est un métier d'avenir et de transition qu'il convient de pérenniser plutôt que de freiner dans son élan. L'intérêt par exemple des architectes pour le dispositif témoigne d'une transformation des métiers existants au service de la rénovation d'ampleur. Que dire aux centaines de structures en attente de leur agrément Mon Accompagnement Rénov', qui se sont organisées depuis des mois en termes de compétences et de recrutements, si demain celui-ci devait être limité dans son champ d'action ? **Ne revenons pas en arrière.**

« Les montants d'aides en jeu sur le Parcours accompagné de MaPrimeRénov' nous imposent de maintenir obligatoire le recours à Mon Accompagnateur Rénov' pour tous les ménages, quitte à revaloriser l'aide à l'accompagnement pour les ménages. Toute option visant à déclencher le recours obligatoire à Mon Accompagnateur Rénov' au-delà d'un minimum d'aides créerait une véritable usine à gaz et n'est opérationnellement pas possible : la connaissance du montant de prime auquel le ménage a droit intervient... lorsque l'accompagnement est déjà bien avancé. Ne revenons pas en arrière ! » – Camille Thomas, Présidente de RENOMAR'

*
* *

A propos de RENOMAR' – Réseau National des Opérateurs Mon Accompagnateur Rénov'

Créé en février 2024 par trois des premiers acteurs privés agréés (Assistant Rénov, filiale du groupe Effy, Ithaque et Teksial), RENOMAR' regroupe les opérateurs Mon Accompagnateur Rénov' sous statut privé afin de promouvoir l'importance d'un accompagnement indépendant dans le cas de travaux de rénovation d'ampleur.

Contact : federation.renomar@gmail.com

Suivre notre actualité sur LinkedIn : www.linkedin.com/company/renomar/